



# DÉCLARATION PRÉALABLE DE LA CGT

## À LA CAP 41 : TECHNICIENS

28 MARS 2018

Mr le président, Mesdames, Messieurs de l'administration, chères collègues,

A l'occasion de la tenue de la commission technique paritaire (CAP) des techniciens supérieurs des administrations parisiennes pour les promotions de grades au choix de ce jour, et suite à la très forte mobilisation des agents de la fonction publique du 22 mars, la CGT tient à rappeler, à l'exécutif, les revendications qu'elle porte avec les agents.

En effet, dans un contexte d'attaque sur la fonction publique sans précédent de la part d'un gouvernement, avec le CAP 22 où les lignes directrices du projet sont clairement annoncées : suppressions de postes, remise en cause du statut et des droits syndicaux, individualisation des rémunérations, recourt à l'emploi contractuel, privatisation...

Il est plus que nécessaire de vous rappeler, Mr le président, que Mme la maire de Paris peut parfaitement augmenter les ratios à 100%. Ceci, dans le but de compenser le gel du point d'indice ainsi que toutes les dispositions appliquées, qui au fur et à mesure conduisent à une réelle baisse du pouvoir d'achat des agents, lorsque l'on constate les réductions des repos compensateurs (RC), la suppression de la journée mère et la mise en place du jour de carence..., alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter.

**Le 22 mars, la CGT avec les nombreux agents en grève, même s'il s'agissait en premier lieu de la défense du service public et du statut spécifique parisien, c'est bien aussi l'augmentation des salaires que les agents ont revendiquée.**

La promotion de grade au choix pour les techniciens supérieurs est à l'ordre du jour de cette CAP. Malheureusement trop d'agents avec plus de 30 ans de service n'auront pas de promotions, étant donné le faible ratio appliqué aux agents promouvables pour ce corps des TS et à cause des choix de l'administration de plus en plus éloignés du respect de l'ancienneté. Le choix est plutôt déterminé par la manière de servir, qui aujourd'hui se résume à la faculté des agents d'abonder dans le sens des réformes engagées, visant à réduire les effectifs et les missions de services publics en régie.

C'est pourquoi la CGT tient à réaffirmer haut et fort qu'elle revendique un véritable déroulement de carrière. C'est-à-dire que chaque agent puisse évoluer de la catégorie C à la catégorie A et qu'il puisse bénéficier des promotions de grades possibles dans son corps, au cours de sa carrière.

Enfin, les techniciens comme les ingénieurs touchent les primes sur 6 mois de l'année N+1. **Nous revendiquons que ces primes soient étalées sur 12 mois et intégrées aux salaires et**

**payé l'année N, et réaffirmons que nous sommes contre les primes individualisées comme le prévoit le régime indemnitaire RIFSEEP.**

La CGT veillera à la défense du service public et s'exprimera sur ses choix de vote sur les avancements en ce sens, afin d'assurer l'égalité de traitement des fonctionnaires pour leur évolution de carrière.

Mais, pour que les représentants du personnel puissent exercer leur rôle cela nécessite que l'administration prévoie le temps nécessaire de durée des instances et des réunions préparatoires. Or le temps de pause méridienne doit être respecté ce qui n'a pas été le cas lors de la réunion préparatoire de cette CAP qui a eu lieu justement de 12h30 à 13h30 le 14 mars, ce que dénonce la CGT en s'interrogeant :

**L'administration est-elle entrain de supprimer la pause méridienne ?**

Ces conditions d'exercice syndical pour les représentants des personnels ne sont pas acceptables et montrent le peu d'égard qu'a la ville de Paris pour ses personnels. Il appartient à l'Administration de prévoir le temps nécessaire, **en respectant un temps de pause méridienne**, pour qu'un véritable dialogue social ait lieu.

Merci de votre écoute,

Les élus CGT à la CAP 41

Le blog CGT cadres : <http://cadresettechniciens.blogspot.fr/>